

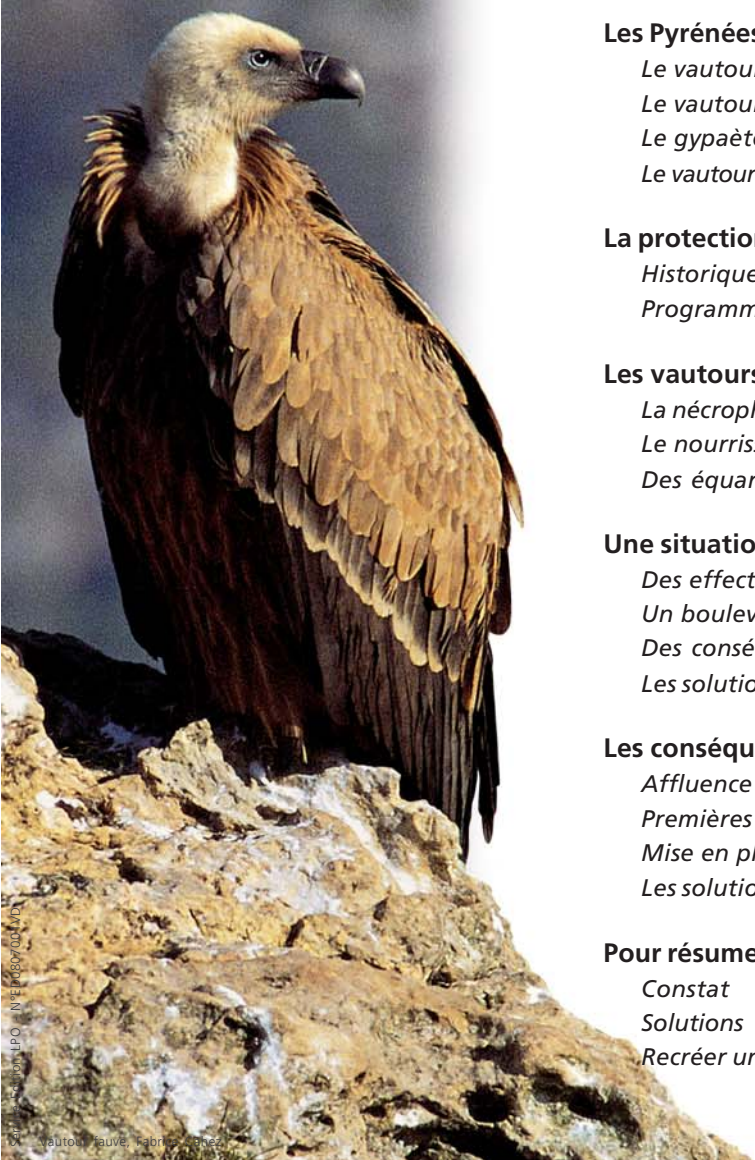


Les vautours :

Alliés indispensables et fragiles du pastoralisme

SOMMAIRE

Edito	2
Les Pyrénées, terre de vautours	3
<i>Le vautour fauve (Gyps fulvus), le plus répandu dans les Pyrénées</i>	3
<i>Le vautour percnoptère (Neophron percnopterus), un migrateur</i>	3
<i>Le gypaète barbu (Gypaetus barbatus), le rapace le plus rare d'Europe</i>	3
<i>Le vautour moine (Aegypius monachus), disparu des Pyrénées depuis 150 ans</i>	4
La protection du vautour fauve dans les Pyrénées	4
<i>Historique</i>	4
<i>Programmes de réintroduction</i>	6
Les vautours : des recycleurs naturels et gratuits	7
<i>La nécrophagie</i>	7
<i>Le nourrissage des vautours</i>	8
<i>Des équarisseurs efficaces</i>	9
Une situation de crise en Espagne	10
<i>Des effectifs en hausse jusqu'en 1999</i>	10
<i>Un bouleversement des habitudes alimentaires</i>	10
<i>Des conséquences désastreuses</i>	11
<i>Les solutions</i>	11
Les conséquences de cette crise en France	11
<i>Affluence des vautours</i>	11
<i>Premières réponses des autorités</i>	12
<i>Mise en place d'expertises et de constats au service des éleveurs</i>	12
<i>Les solutions</i>	12
Pour résumer	14
<i>Constat</i>	14
<i>Solutions</i>	14
<i>Recréer un lien de confiance</i>	14



CONTACTS

LPO - Claire Lux

Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69
claire.lux@lpo.fr

LPO - Mission Rapaces

Martine Razin - Coordination scientifique gypaète
barbu, vautour fauve et milan royal
Tél 05 59 41 99 90
gypaete.martine.razin@lpo.fr

LPO - Grands Causses (Aveyron, Lozère)

Bertrand Eliotout
Le Bourg - 12720 Peyreleau
Tél 05 65 62 61 40
bertrand.eliotout@lpo.fr
http://vautours.lpo.fr

Philippe Serre

Coordination générale programme Pyrénées
Tél 05 59 21 65 53
philippe.serre.environnement@libertysurf.fr



BirdLife
INTERNATIONAL
REPRÉSENTANT OFFICIEL

Vautour fauve
Photo : Christian Aussaguel



Edito

Les vautours, alliés indispensables et fragiles du pastoralisme

Chaque année, les "attaques" de vautours font la Une des médias. Tandis que ressuscite l'imaginaire qui les accable, ces oiseaux sont alors accusés, comme par le passé, des pires méfaits.

Ces informations, déconnectées du terrain, mettent à mal tous les efforts, menés en France et en Europe depuis quarante ans, pour les sauvegarder. Notre pays, et en particulier les associations de défense de la nature, peuvent se féliciter d'avoir pu sauver les quatre espèces de rapaces nécrophages présentes sur notre territoire (les vautours fauve, moine, percnoptère et le rarissime gypaète barbu).

Ce que l'on dit moins souvent à propos des vautours, c'est qu'ils génèrent des centaines de milliers d'euros d'économie dans les Pyrénées, en tant qu'équarrisseur naturel et comme facteur de développement touristique.

Les vautours remplissent donc un rôle écologique, économique et social dans nos montagnes. Cela s'appelle le développement durable ! Puissent-ils vivre encore longtemps pour garder leur place d'éboueurs de la nature au service des éleveurs, et pour le plus grand plaisir de ceux qui bénéficient de leur merveilleux spectacle aérien.

A. BOUGRAIN DUBOURG

Allain Bougrain Dubourg
Président de la LPO



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Les Pyrénées, terre de vautours

Les Pyrénées françaises et espagnoles abritent quatre espèces de grands rapaces nécrophages. Trois d'entre elles s'y reproduisent : le vautour fauve, le vautour percnoptère et le gypaète barbu. Petit tour d'horizon.

Le vautour fauve (*Gyps fulvus*), le plus répandu dans les Pyrénées

C'est l'espèce de vautours la plus commune dans les Pyrénées. La dynamique des populations sur les deux versants de cette chaîne montagneuse est interdépendante. Ce rapace ne connaît pas de frontières, il est capable d'effectuer plusieurs centaines de kilomètres par jour pour se nourrir. Il vit en colonies, pouvant comprendre plusieurs dizaines d'individus. Il niche dans les falaises et tous les sites favorables des Pyrénées-Atlantiques, ainsi que dans les Hautes-Pyrénées. Les provinces de Navarre et l'Aragon abritent, quant à elles, chacune près de 3 000 couples. Il se nourrit de chairs molles (muscles et viscères).



Photo : Emile Barbelette

Vautour fauve

Fiche technique :

- *Envergure* : 2,60 m à 2,80 m ;
- *Poids* : 9 à 11 kg ;
- *Répartition française* : le vautour fauve niche dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Aveyron, la Lozère, la Drôme, les Alpes de Haute-Provence et le Var ;
- *Effectifs en France* : 796 couples en 2007 ;
- *Effectifs dans les Pyrénées françaises* : 525 couples en 2007 (en baisse).

Le vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*), un migrateur

Seul vautour migrateur, il passe l'hiver en Afrique sahélienne avant de rejoindre la chaîne Pyrénéenne de mi-février, pour les plus précoces, à septembre. Espèce territoriale, les couples nichent sur des falaises, éloignés les uns des autres. Deux dortoirs de plusieurs dizaines d'individus peuvent être observés dans les Pyrénées. Ce petit rapace nécrophage se nourrit de menus déchets.



Photo : Dimitri Merguerat

Vautour percnoptère

Fiche technique :

- *Envergure* : 1,60 m à 1,80 m ;
- *Poids* : 2 à 3 kg ;
- *Répartition* : le vautour percnoptère niche dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, l'Aude, l'Aveyron, la Lozère, le Gard, l'Hérault, l'Ardèche, les Bouches-du-Rhône, la Drôme et le Vaucluse ;
- *Effectifs en France* : 87 couples en 2007 ;
- *Effectifs dans les Pyrénées françaises* : 67 couples en 2007 (stable).

Le gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*), le rapace le plus rare d'Europe

C'est le rapace le plus rare d'Europe avec seulement 130 couples répartis en France, en Espagne, en Italie, en Suisse et en Grèce. Espèce très territoriale, il niche dans des falaises. Il doit son surnom de "casseur d'os" à la spécificité de son régime alimentaire. Il se nourrit, en effet, essentiellement d'os prélevé sur des squelettes, dont il emporte les plus gros dans les airs avant de les lâcher sur des rochers pour les casser.

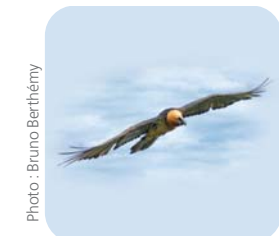


Photo : Bruno Berthémy

Gypaète barbu

Fiche technique :

- *Envergure* : 2,60 m à 2,90 m ;
- *Poids* : 5 à 7 kg ;
- *Répartition* : le gypaète barbu niche dans les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, la Haute-Garonne, l'Ariège, les Pyrénées-Orientales, la Savoie, la Haute-Savoie et en Corse.
- *Effectifs en France* : 44 couples en 2007 ;
- *Effectifs dans les Pyrénées françaises* : 28 couples en 2007 (en légère augmentation).



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Le vautour moine (*Aegypius monachus*), disparu des Pyrénées depuis 150 ans

Même s'il est observé plusieurs fois par an sur différents sites des deux côtés de la frontière, dans toute la chaîne pyrénéenne, il ne niche plus dans les Pyrénées depuis 150 ans. Depuis 2007, une opération de réintroduction est en cours en Catalogne. En France, une vingtaine de couples niche dans les Grands Causses suite à une opération de réintroduction menée entre 1992 et 2004. Des lâchers ont également lieu dans la Drôme et les Alpes de Haute-Provence. Ce vautour est le seul à construire son nid au sommet d'un arbre. Pour se nourrir, il affectionne particulièrement les parties coriaces des carcasses (peau, tendons et cartilages).



Photo : Bruno Berthémy

Vautour moine

Fiche technique :

- *Envergure* : 2,60 m à 2,80 m ;
- *Poids* : 7 à 9 kg ;
- *Répartition* : le vautour moine niche en Aveyron et en Lozère ;
- *Effectifs en France* : 18 couples en 2007 (en augmentation) ;
- *Effectifs dans les Pyrénées françaises* : aucun.

Les petits nécrophages, alliés des vautours dans l'équarrissage

A côté de ces magnifiques voiliers, géants des airs, plusieurs autres espèces jouent un rôle prépondérant dans la détection des carcasses et dépendent, eux aussi, des déchets issus du pastoralisme.

Les milans, rapaces de tailles moyennes, sont fréquemment observés en compagnie de grands vautours. Le milan royal (*Milvus milvus*), dont la France héberge une part importante de la population mondiale, est un hôte fréquent des vallées pyrénéennes. Le milan noir (*Milvus migrans*), grand migrateur transaharien, navigue lui aussi à la recherche de menus débris délaissés par les vautours.

Les corvidés jouent également un rôle important dans le recyclage des carcasses. Le grand corbeau (*Corvus corax*), espèce protégée, ne s'observe, à l'exception de quelques cas, que dans les secteurs abritant des falaises qu'il affectionne pour nicher. La pie bavarde (*Pica pica*) et la corneille noire (*Corvus corone*) complètent ce tableau des équarrisseurs ailés de nos campagnes.

La protection du vautour fauve dans les Pyrénées

Historique

• Début du XX^e siècle : disparition de France du vautour fauve

Au début du XX^e siècle, le vautour fauve s'est éteint de la plus grande partie de notre territoire dans une totale indifférence. Des populations entières ont sans doute disparu avant que l'on ait pu déterminer quelles régions elles occupaient. En recoupant divers écrits et témoignages, on peut toutefois affirmer que ce rapace était bel et bien présent dans tous les massifs du sud de l'Hexagone, il y a encore un siècle.

• Début des années 1950 : installation dans les Pyrénées

Au début des années 1950, quelques naturalistes partent en quête des derniers vautours et gypaètes dans les Pyrénées. On dispose alors de peu de connaissances à leur sujet. La découverte d'une trentaine de couples de vautour fauve en vallée d'Ossau leur redonne de l'espoir. A cette époque, les oiseaux de proie sont partout décimés par des massacres organisés, l'usage massif de pesticides et d'autres contaminants redoutables. La bataille pour sauver les "becs-crochus" s'organise alors sur tous les fronts : interdiction de l'usage de la strychnine, sensibilisation du public au rôle écologique de ces oiseaux...



Photo : Bertrand Eliotout

Vautours moines et fauves



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



• Les mesures de protection des années 1960 et 1970

En 1962, le vautour fauve devient officiellement une espèce protégée par la loi française, ainsi que le gypaète, et le vautour percnoptère. Alors qu'il ne reste que 60 couples de vautour fauve dans les Pyrénées françaises, un Parc national est créé. Dès 1969, un soutien alimentaire est mis en place, avec la création de charniers, qui offrent une ressource trophique saine et abondante. Des deux côtés de la frontière, un réseau de protecteurs des vautours se constitue et tente de recenser les colonies du Béarn, du Pays-Basque, de Navarre et d'Aragon.

En 1972, les décrets d'application des lois de 1962 et de 1964 entrent en vigueur. Dans la foulée, toutes les autres espèces de rapaces diurnes et nocturnes sont protégées.

En 1973, le Fonds d'Intervention pour les Rapaces (FIR) est créé. Il dynamise un réseau de bénévoles sur le terrain qui organise des surveillances d'aires d'espèces les plus sensibles sur l'ensemble du territoire français.

En 1974, la réserve naturelle d'Ossau est mise en place, protégeant ainsi la plus importante colonie de vautour fauve du versant nord des Pyrénées. Avec l'augmentation parallèle des effectifs espagnols, les vautours fauves pyrénéens se multiplient et la France accueille à nouveau une population en plein essor.

Dès 1978, ces opérations de surveillance et de suivi sont étendues au gypaète barbu.

Parallèlement à ces efforts conjugués de protection, des programmes de réintroduction du vautour fauve et du gypaète barbu voient le jour, respectivement dans les Grands Causses et dans les Alpes.

Les résultats ne tardent pas à venir : l'inventaire de la population de vautour fauve des Pyrénées françaises, effectué en 2006, fait état de 580 couples répartis dans les Pyrénées-Atlantiques et les Hautes-Pyrénées.

En 2007, l'inventaire de la population du nord des Pyrénées fait état de 525 couples : 236 au Pays-Basque, 266 dans le Béarn et 23 dans les Hautes-Pyrénées, ce qui représente une baisse de 9,2 % en un an ! Cette diminution est particulièrement marquée dans le Béarn (-13,9 %), région qui abrite plus de la moitié des couples nicheurs.



Photo : Bertrand Eliotout

Vautour fauve

Le vautour fauve : une espèce juridiquement protégée

• Au niveau national :

Espèce protégée, au titre de la Loi de 1972 et de la Loi de protection de la nature de 1976.

• Au niveau international :

- Directive "Oiseaux" n°79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages dans l'union européenne. Annexe 1 de la Directive Oiseaux : espèce devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

- Convention de Berne du 19 septembre 1979, relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel en Europe. Annexe 2 de la Convention de Berne : espèce de faune strictement protégée.

- Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices. Annexe 2 de la Convention de Bonn : espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées.

- Convention de Washington du 3 mars 1973 sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées (CITES), et Règlement communautaire n°3626/82/CEE relatif à l'application de la CITES dans l'Union Européenne. Annexe 2 de la Convention de Washington : espèces vulnérables dont le commerce est strictement réglementé. Annexe C1 du Règlement CEE/CITES : espèce menacée d'extinction dont le commerce à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union Européenne est interdit, sauf dans des conditions exceptionnelles.



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Programmes de réintroduction

La France a été pionnière en matière de réintroduction de grands rapaces et notamment du vautour fauve. Entre 1981 et 2006, pas moins de cinq programmes ont été menés dans le sud de l'Hexagone.

• Dans les Grands Causses (Aveyron, Lozère)

Le projet Grands Causses, né en 1968, prend forme dans les années 1970. Pas moins de 86 vautours sont récupérés dans des zoos et des colonies espagnoles. En décembre 1981, 6 couples de vautours, préalablement formés en volière, sont libérés dans les gorges de la Jonte et se fixent rapidement sur le site. C'est une première mondiale. Dès 1982 le premier poussin sauvage voit le jour. Jusqu'en 1986, 58 vautours ont été libérés. En 2007, environ 180 couples de vautours fauves peuplent le ciel des Grands Causses et 135 jeunes ont pris leur envol.

• Dans les Gorges de la Vis (Hérault)

Ce programme a été mené par une association, le Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés et leur Environnement (GRIVE) à partir de 1987. Entre 1993 et 1997, 50 vautours ont été libérés. Dès les premiers lâchers, des oiseaux rejoignent rapidement la colonie de la Jonte et certains s'y fixent définitivement. Une première reproduction est observée dans le cirque de Navacelles à partir de 1995. Malheureusement, en 1999, à l'exception de très rares individus en transit, plus aucun vautour ne stationne sur le site. En 2001, l'opération est donc définitivement abandonnée.

• En Baronnies (Drôme)

L'association "Vautours en Baronnies" se constitue et construit une première volière en 1993. A partir de janvier 1994 et pendant 6 ans, 55 vautours fauves sont récupérés en provenance de centres de soins français et espagnols. Les couples captifs donneront naissance à 6 poussins entre 1995 et 2003. De décembre 1996 à novembre 2001, 61 oiseaux retrouveront la liberté. En 1998, des reproductions d'oiseaux sauvages sont constatées. En 2007, 64 couples nicheurs sont recensés, menant 42 jeunes à l'envol.

• Dans le Verdon (Alpes de Haute-Provence, Var)

Le programme démarre sous l'impulsion de l'association "Vautours en Haute-Provence", créée en 1993. Pas moins de 90 vautours ont été rendus à la liberté entre 1999 et 2004. En 2002, 5 couples se reproduisent pour la première fois dans le Grand Canyon. Depuis, la population nicheuse s'accroît, atteignant 24 couples en 2007 et 14 jeunes à l'envol.

• Dans le Diois (Drôme)

Débutée en simultané avec le programme du Verdon, cette opération de réintroduction prendra fin à l'horizon 2009 ou 2010. Elle est menée par le Parc naturel régional du Vercors, plus spécialement dans le Diois. Au total, 41 vautours ont été libérés à ce jour. Le vautour fauve se reproduit avec succès dans ce massif depuis 2007, avec 2 couples nicheurs et 2 jeunes à l'envol.



Photo : Louis Marie Préau

Vautour fauve



Photo : Bruno Berthémy

Vautour fauve

Des effectifs en hausse

En 2007, les effectifs des colonies issues de réintroduction sont toujours dans une phase d'accroissement (environ 250 couples). Ces populations se développent uniquement à partir de carcasses de troupeaux issues de l'élevage ovin local. La situation n'est donc en rien comparable avec ce que connaissent les vautours fauves pyrénéens, en particulier espagnols.



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Les vautours : des recycleurs naturels et gratuits

La nécrophagie

• Une spécialisation

Les vautours de l'Ancien Monde ont évolué conjointement avec les mammifères herbivores dont ils consommaient les carcasses. Leur rôle "d'éboueur" de la nature les a amenés progressivement à s'orienter vers ce régime alimentaire nécrophage. Trois groupes de spécialistes sont identifiés.

- Les vautours dit "tireurs fouilleurs", dont font partie le vautour fauve et toutes les espèces du genre Gyps. Ils sont spécialisés dans les viscères et les muscles. Ils possèdent un long cou dénudé qui leur permet de sonder le cadavre pour en extraire les moindres morceaux.

- Les vautours dit "déchireurs", affectionnent quant à eux les parties plus coriaces, comme la peau, les tendons et les cartilages. Leur bec est plus fort et tranchant. En Europe, le vautour moine entre dans cette catégorie.

- Les vautours dit "picoreurs", comme le vautour percnoptère, qui glanent les menus morceaux. Leur régime alimentaire est très éclectique et opportuniste.

Le gypaète barbu, ou "casseur d'os", est mis à part dans cette classification, au regard des particularités de son régime, qui est essentiellement constitué d'os.



Photo : Emile Barbelette

Vautour fauve

Les vautours : des culs de sac épidémiologiques

Aucun virus et aucune bactérie pathogène ne résistent à leur système de digestion. Leur rôle sanitaire indiscutable est prouvé par plusieurs thèses vétérinaires. Ils participent donc à la salubrité des écosystèmes de montagnes en limitant la propagation de certaines maladies véhiculées par des carcasses de mammifères et en évitant la contamination des eaux de sources.

• Ses limites

Dans certaines conditions très particulières, les vautours sont en mesure de consommer un animal encore vivant, lorsque l'animal est très affaibli et dans l'incapacité de bouger, soit parce qu'il est immobilisé dans un éboulis suite à un dérochement, soit prisonnier dans une clôture, blessé par un prédateur ou victime d'une pathologie entraînant une mort rapide (entérotoxémie, météorisation).

Dans certaines circonstances très particulières, les vautours fauves sont en mesure d'aggraver des situations déjà complexes. En l'occurrence, leur présence lors de vêlage peut accroître les risques de complication de la mise-bas. Dans le cas d'une naissance de veau mort né et/ou avec retournement de matrice, les vautours peuvent s'en prendre au cadavre, voire au placenta et éventuellement accélérer la mort de la vache par hémorragie. Rappelons que la race Blonde d'Aquitaine, principal bovin élevé pour sa viande dans l'ouest des montagnes pyrénéennes françaises, est très mal adaptée aux vêlages sans une surveillance humaine. On comprend mieux, dès lors, la capacité des vautours à rendre complexe une situation qui peut déjà l'être sans leur présence.



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Le nourrissage des vautours

Vautours et éleveurs entretiennent des relations à bénéfice réciproque depuis de nombreuses années.

• Est-il autorisé en France ?

Avant 1998, il n'existait aucune possibilité légale de nourrir les vautours, en dehors des dérogations accordées pour l'alimentation de charniers. Dans les faits, les cadavres mourant dans les estives pyrénéennes étaient donc laissés sur place.

Suite à l'arrêté ministériel du 7 août 1998, qui reconnaît le rôle des vautours comme collaborateurs naturels dans la gestion des cadavres d'animaux d'élevage, les charniers à usage privé sont autorisés et les éleveurs peuvent, en suivant la réglementation, créer et approvisionner des "placettes d'alimentation".

• Est-il autorisé en Europe ?

Le fonctionnement des aires de nourrissage dédiées aux vautours s'inscrit dans un cadre réglementaire et légal. Ces règles sanitaires autorisent l'utilisation des cadavres d'animaux d'élevage pour l'alimentation des oiseaux nécrophages.

La Décision 2003/322/CE, applicable depuis le 1^{er} mai 2003, impose des contraintes supplémentaires. Tous les bovins de plus de 24 mois et tous les petits ruminants de plus de 18 mois destinés aux vautours, doivent être soumis, avant leur utilisation, à un test de dépistage des EST (vache folle), prévu dans le règlement 999/2001 dont le résultat doit être négatif.

Si cette décision était appliquée à la lettre, elle conduirait, à terme, à l'impossibilité de poursuivre les opérations de soutien alimentaire des vautours de France et d'Europe, dans tous les États membres. La LPO, des vétérinaires experts et les administrations de l'agriculture, de la santé et de l'environnement, ont donc travaillé ensemble afin d'assouplir cette mesure et de pouvoir y déroger en cas de présence de populations de vautours.

• Dérogation 2005/830/CE concernant l'alimentation des oiseaux nécrophages

L'article 1 indique qu'il faut s'assurer que les carcasses de bovins de plus de 24 mois, et qu'au moins 4 % de celles d'ovins et de caprins destinées à ces nourrissages, soient testées, avec un résultat négatif pour les EST. Cette décision est applicable, depuis le 1^{er} janvier 2005, à la Grèce, à l'Espagne, à la France, à l'Italie, à Chypre et au Portugal.



Photo : Bruno Berthémy

Vautours fauves

Que mangent les vautours dans les Pyrénées-Atlantiques ?

Estimation de la biomasse nécessaire pour les vautours dans les Pyrénées-Atlantiques :

525 couples = 525 X 4 (50 % de vautours non nicheurs) = 2 100 vautours

400 gr / jour = 2 100 x 400 x 365 = 306 tonnes / an

Disponibilité alimentaire :

728 000 brebis en élevage extensif (Pyrénées-Atlantiques)

Mortalité : 4 % (3-5 %) soit 29 120 brebis

Biomasse disponible : 29 120 x 25 kg = 728 tonnes/ an

L'élevage ovin traditionnel produit, à lui seul, beaucoup plus de cadavres que ne peuvent en consommer les vautours du versant nord des Pyrénées. Il existe à ce jour plusieurs dizaines de sites de nourrissage officieux où les éleveurs déposent les carcasses, non loin de leur exploitation, durant l'hiver et le printemps. Ces endroits sont accessibles aux vautours et permettent le recyclage des carcasses, rapidement et gratuitement.



Photo : Bruno Berthémy

Vautour fauve



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Des équarrisseurs efficaces

Rien n'échappe à l'œil d'un vautour. C'est à la vue qu'il repère les cadavres et non à l'odorat.

• **Un commensal de l'homme**

Comme la plupart des espèces de l'Ancien Monde, le vautour fauve s'est tout d'abord adapté à une ressource trophique naturelle, largement pourvue par les nombreux prédateurs d'alors. L'émergence de la domestication animale et de l'élevage au Néolithique s'est bien souvent accompagnée de la destruction de la faune originelle d'herbivores et de carnivores terrestres. Les populations humaines nomades ou sédentaires responsables de ces bouleversements ont eu tôt fait de comprendre l'intérêt du vautour en lui laissant les restes des chasses, mais aussi des pertes d'élevage. L'avènement du pastoralisme scellera définitivement le lien entre l'homme et le vautour. Ce dernier fut, dès lors, condamné à être le commensal des activités de pastoralisme. Sans cette relation forte, les rapaces nécrophages et, en particulier le vautour fauve, n'auraient pas connus le XXI^e siècle.

• **Un rôle sanitaire indispensable**

Il est difficile de déterminer quel volume total de carcasses (moutons, vaches, chevaux, porcs et faune sauvage), les vautours français, et notamment pyrénéens, consomment chaque année. En tout état de cause, ce sont plusieurs milliers d'animaux qui sont concernés. Si l'on compare le volume total de carcasses traitées chaque année par les filières industrielles de l'équarrissage (soit environ 3,5 millions de tonnes) toutes catégories confondues, les vautours participent à un effort modeste. Mais ces proportions, rapportées aux réalités de terrain, montrent que ces oiseaux apportent une aide précieuse à la société et aux systèmes agropastoraux d'altitude.

Ils débarrassent les secteurs de montagne et de moyenne montagne de carcasses alors que leur traitement par la filière classique de l'équarrissage représenterait des coûts énormes, de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros. Dans nombre de fermes isolées, notamment durant l'hiver, les équarrisseurs peinent à se déplacer pour récupérer le cadavre d'une brebis. En plein été, les délais de récupération sont très souvent supérieurs aux 48 heures légales d'enlèvement. Un éleveur doit parfois patienter quatre ou cinq jours avant d'être débarrassé d'une carcasse. Les vautours interviennent, quant à eux, en quelques heures à peine. Ils jouent donc un rôle unique et indispensable, largement reconnu et plébiscité par les éleveurs.

• **Une source d'économie**

L'importance des vautours et en particulier du vautour fauve, dans la gestion de l'équarrissage en zone de montagne n'est donc plus à prouver. L'Etat français, en reconnaissant ce rôle très singulier à travers plusieurs arrêtés ministériels émanant des services de l'agriculture et de l'environnement, fait figure de leader au niveau de l'Union Européenne, puisqu'il a su prendre en compte, à la fois les intérêts des milieux agricoles, mais aussi ceux des vautours.

L'économie réalisée en terme de coût global pour la société est loin d'être négligeable. Les milliers de cadavres consommés par les vautours sont autant d'économies réalisées dans le budget alloué chaque année par l'Etat, dans le cadre de son action de service public de l'équarrissage. Ce sujet devient d'autant plus d'actualité qu'une libéralisation progressive de ce marché s'annonce. En effet, dès 2009, il est fort probable qu'une part des coûts liés au traitement des carcasses incombe aux éleveurs. Cette mesure pourrait alors se répercuter directement sur le porte-monnaie du consommateur. Nul doute alors que les vautours seront de nouveau placés sur le devant de la scène. On connaît bien, en effet, le coût du traitement à la tonne qui est facturé par les équarrisseurs en zone de montagne, qui pourrait encore augmenter avec la hausse actuelle du prix des carburants.

• **Un facteur de lutte contre le réchauffement climatique**

A l'heure où on parle de réchauffement climatique, le rôle d'équarrisseur rempli par les vautours, permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une carcasse de vache consommée par les vautours dans une estive pyrénéenne, permet d'économiser l'énergie dépensée pour la transporter vers une usine de traitement et l'incinérer.



Photo : Bertrand Eliotout

Vautours fauves



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Photo : Bertrand Eliotout



Vautours fauves

Sur un cadavre, l'union fait la force

A quelques distances en vol les uns des autres, les vautours fauves gardent toujours un contact visuel entre eux. Par effet ricochet, si un vautour manifeste des comportements de vol équivoques, liés à la découverte d'une carcasse, il aura tôt fait d'attiser l'intérêt des vautours les plus proches. L'assertion "l'union fait la force", trouve donc ici tout son sens.

La capacité des vautours à faire la distinction entre un animal mort et un animal vivant est indiscutable. Lorsque le cadavre convoité est situé dans un secteur où ils ne se sont jamais nourris auparavant, ils sont parfois circonspects. Ils volent lentement autour, perdant de l'altitude et se rassemblant jusqu'à atteindre un groupe de plusieurs dizaines d'individus. Leur aptitude à descendre sur une carcasse varie en fonction des situations rencontrées.

L'intervention de vautours fauves sur un cadavre peut être extrêmement rapide, parfois moins d'une demi-heure après la mort de l'animal.

Une situation de crise en Espagne

Des effectifs en hausse jusqu'en 1999

Le premier recensement, en 1979, de la population de vautour fauve espagnole faisait état de 2 238 couples. Grâce à des mesures de conservation adéquates (sensibilisation, bonne utilisation des ressources alimentaires de l'élevage traditionnel), l'accroissement a été ensuite significatif. Au second recensement effectué en 1989, la population était de 7 529 couples. Ce statut était jugé satisfaisant et les relations ancestrales avec les éleveurs respectées ainsi que l'organisation sociale des vautours, l'éclectisme et la flexibilité de leur recherche alimentaire. Une nouvelle source de nourriture, provenant de secteurs intensifs d'élevage (porcherie industrielle notamment) apparaît alors. Ces cadavres, utilisés sans discernement, avec l'approbation irréfléchie de l'administration et sans la réflexion nécessaire des collectifs écologistes, ont favorisé une croissance sans précédent des populations de vautours. Au recensement de 1999, on comptait plus de 20 000 couples.

Un bouleversement des habitudes alimentaires

A partir de là, un scénario pour le moins irresponsable se construit.

En 2000, la crise de la vache folle impose de nouveaux protocoles sanitaires européens, qui vont être suivis d'une véritable révolution dans le système traditionnel d'élimination des déchets carnés en Espagne. Les "muladares" (décharges) vont être rapidement supprimés et les réglementations européennes de 2003 et 2005, qui permettent dans certains pays de nourrir les rapaces nécrophages, vont être interprétées dans le sens le plus restrictif, en Espagne et, notamment en Aragon.

En 2003, l'Aragon, la Castille-Leon et la Navarre, qui abritent respectivement la première, la seconde et la quatrième population de vautours fauves d'Espagne, commencent à fermer systématiquement leurs "muladares". La collecte systématique de tous les cadavres est organisée, privant des milliers de vautours de leur source de nourriture.

Aujourd'hui, la situation, toujours très chaotique, montre que chaque communauté autonome a répondu de manière différente à cette crise écologique. Certaines régions, comme l'Andalousie, font fonctionner normalement des charniers avec des cadavres entiers d'ovins ou de bovins.

La réponse la moins adaptée est celle de l'Aragon qui héberge plus de 5 000 couples de vautours fauves. Des 203 "muladares" officiellement recensés en 2000, il n'en subsiste plus que 26 cette année. Or, les 20 000 vautours fauves aragonais ont besoin de 10 tonnes de produits carnés par jour soit 4 000 tonnes par an. Dans les 26 charniers qui subsistaient en 2007, seulement 1,2 t/jour soit 450/a, soit à peine plus de 10 % de leurs besoins alimentaires, ont été déposés. Dans le même temps, l'entreprise officielle d'équarrissage, qui a l'exclusivité de ces collectes (pour brûler les cadavres à Saragosse), a enlevé 70 000 tonnes en 2007 sur un total de 80 000 tonnes de résidus animaux produits par cette province.

A cet énorme déficit quantitatif, s'ajoute, en outre, une modification du type de nourriture déposée. Les cadavres entiers, enlevés systématiquement par camions, sont remplacés par des déchets d'abattoirs, des viscères déposés en tas, des poissons...

Photo : Bruno Berthémy



Vautour fauve



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Photo : Fabrice Calhez

Vautour fauve

Des conséquences désastreuses

Il est désormais fréquent d'observer des milliers de vautours fauves qui se réunissent sur ces nouvelles décharges, appelées macro-charniers, et sur des tas d'ordures où ils disputent aux goélands une maigre pitance dans les sacs plastiques.

Le bilan de cette situation désastreuse ne s'est pas fait attendre. Toutes les colonies recensées (en Aragon mais aussi en Navarre, dans la Rioja...) ont montré une très nette diminution du nombre de couples reproducteurs (chute de 30 à 40 % de 2002 à 2007) et dans le succès de reproduction (baisse de 25 à 40 % de 2006 à 2007). En l'espace de cinq ans, plus de 1 300 vautours fauves sont morts de faim dans la seule province de l'Aragon. Ce chiffre est sans doute bien en deçà de la réalité.

Autre conséquence de cette disette : les cas de dommages causés au bétail, qui étaient relevés de façon anecdotique à partir de 1996, ont nettement augmenté ces dernières années. La plupart concernent des bêtes mettant bas ou handicapés. Mais avec la faim et l'absence d'alternative, ces cas exceptionnels ont augmenté.

Face à cette situation, il faut noter que les éleveurs n'ont pas accusé de façon aveugle les vautours fauves. Ils se sont regroupés avec les associations de défense de la nature pour dénoncer la responsabilité majeure des autorités qui ont décidé de priver les rapaces de leur nourriture. En déclarant que "les vautours n'attaquent pas..." qu'"ils se défendent contre la faim que nous leur avons causée", éleveurs et écologistes ont trouvé un terrain d'entente intelligente qui mérite d'être souligné.

Le bilan est lourd de conséquence. Le système mis en place s'avère insuffisant. Il rend les vautours dépendant de points fixes de nourrissage et leur fait perdre leur rôle de nettoyeurs aléatoires et naturels. L'avenir des plus belles populations de rapaces nécrophages d'Europe est gravement menacé.

Les solutions

Une stratégie supranationale capable d'imposer une réglementation européenne favorable à la conservation et à l'alimentation de ces rapaces doit être trouvée. Dans les zones éloignées, les lieux de ramassage difficile, les Parcs naturels, les zones Natura 2000, il est nécessaire de remettre en place le mode traditionnel de nourrissage de ces rapaces en réhabilitant les anciens "muladares" et en autorisant l'abandon de cadavres entiers. Les cadavres provenant des élevages industriels, aboutissant à des croissances de populations artificielles, ne doivent plus être utilisés. Il est urgent de s'inspirer du modèle français de nourrissage par "placette d'alimentation" approvisionnées à l'aide d'animaux provenant d'élevages traditionnels.

Les conséquences de cette crise en France

La situation de crise qui se déroule en Espagne a eu des conséquences directes sur la situation des vautours français. Privés de 90 % de leur nourriture sur le versant sud des Pyrénées, des milliers de vautours affamés sont passés au nord, côté français.



Photo : Bruno Berthémy

Vautour fauve

Affluence de vautours

Certes, les échanges franco-espagnols de vautours ont toujours existé. Mais la pénurie alimentaire espagnole a provoqué une arrivée massive de vautours dans les Pyrénées-Atlantiques, en particulier au cours de l'année 2007. De plus en plus proches des fermes et des habitations, n'ayant plus peur de l'homme et poussés par la faim, les vautours fauves ont été accusés de provoquer de nombreux dégâts sur du bétail vivant. En l'occurrence, et comme cela a pu être mis en évidence par le dispositif d'expertises vétérinaires, les vautours ont su s'adapter à toutes les situations problématiques affectant le bétail.

Présents autour de certaines vaches ou juments au cours de la mise-bas, intervenant sur les placentas à peine expulsés, voire sur les veaux, agneaux ou poulains mort-nés, ils ont provoqué des situations de stress et de panique dans les troupeaux.

Cette situation pour le moins anormale, liée à une très mauvaise gestion de crise en Espagne, a été accrue par les prédateurs de certains plantigrades dans plusieurs secteurs pyrénéens et amplifiée par des conditions météorologiques défavorables, bloquant les vautours dans les fonds de vallée.



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Photo : Bruno Berthémy

Vautour fauve

Premières réponses des autorités

Face aux premiers cas de dommages enregistrés entre 1991 et 2000, les services de l'Etat n'ont eu aucune réaction officielle.

En 2002, le Conseil National de Protection de la Nature (organe consultatif du Ministère de l'Environnement) propose de mettre en place une structure partagée pour évaluer l'ensemble du problème, de définir les modalités d'une expertise (avec analyses) et d'évaluer les populations de vautours du versant nord. En 2003, le Préfet des Pyrénées-Atlantiques confie à l'Institut Patrimonial du Haut Béarn (IPHB) le secrétariat d'un observatoire des dommages du vautour au bétail domestique.

Les premières enquêtes sans financement, qui consistent à recueillir des témoignages par téléphone, sans expertise vétérinaire ni analyses, sont réalisées.

De 2003 à 2006, la situation est chaotique. Des organisations agricoles et cynégétiques demandent la régulation des populations de vautours et le paiement des dommages sans expertise.

En 2007, suite à la pression du Parc National des Pyrénées, des crédits sont dégagés pour la mise en place d'une structure d'expertise et l'élaboration d'un protocole vétérinaire, par le Groupe Technique des Vétérinaires 64. Une enquête nationale auprès des praticiens sur l'ensemble des dégâts causés à la faune sauvage et domestique est lancée.

Mise en place d'expertises et de constats au service des éleveurs

Depuis juillet 2007, un réseau de vétérinaires experts s'est constitué pour intervenir sur les dommages au bétail imputés au vautour fauve. Ces vétérinaires sont adhérents des Groupements Techniques Vétérinaires des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées et signataires d'une convention avec le Parc National des Pyrénées. En collaboration avec un agent du Parc ou de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, le vétérinaire expert, qui n'est ni le vétérinaire traitant ni le vétérinaire sanitaire de l'élevage, intervient dans les 24 heures sur les animaux vivants et les cadavres "frais", quand il reste suffisamment d'éléments pour pratiquer une autopsie.

En 2008, les expertises se poursuivent pour tenter de différencier les cas imputables au vautour fauve et les autres (maladies à mort rapide, attaque de chien, interventions normales post mortem...), et pour comprendre les circonstances entraînant l'intervention ante mortem des vautours.

Parallèlement à ce travail d'expertises, la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires a mené sur 2007-2008, une enquête nationale auprès des vétérinaires praticiens dans les départements où le vautour fauve est présent, au sujet d'éventuels dégâts leur ayant été signalés. Les résultats de cette enquête paraîtront au cours de cette année.

Les solutions

• **Eviter de renouveler les erreurs du passé**

L'Espagne fait actuellement pression sur Bruxelles afin d'obtenir un assouplissement de la réglementation et l'autorisation d'abandonner des cadavres dans les "zones éloignées". Au pire, cette initiative conduira à un durcissement de la réglementation en vigueur.

• **Améliorer les ressources alimentaires des vautours en Espagne**

Des contacts doivent être établis entre la France et l'Espagne pour obtenir d'urgence une amélioration des conditions de nourrissage, en particulier en Navarre et en Aragon.

• **Mettre en place un nourrissage adéquate sur le versant nord des Pyrénées**

Les associations sont favorables à la mise en place d'un réseau de placettes par les éleveurs dans les Pyrénées, mais restent opposées à la réalisation de gros charniers alimentés en continu. La légalisation du mode traditionnel de nourrissage, qui jusqu'alors a parfaitement fonctionné sans créer de surpopulation de vautours, doit être maintenue. Il est important de s'appuyer sur le volontariat pour la mise en œuvre de cette stratégie.



Photo : Bruno Berthémy

Vautour fauve



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



- **Poursuivre le nourrissage par "placettes" dans les régions concernées par des programmes de réintroduction**

Cette technique s'est avérée très positive, non seulement pour permettre l'accès aléatoire aux ressources trophiques de ces régions, mais également pour faciliter les relations entre les bergers et les vautours. Elle doit être maintenue et encouragée, en privilégiant, comme source de nourriture, un type d'élevage extensif et en permettant la disponibilité des carcasses issus des élevages locaux inscrits dans des programmes de génotypage.

- **Anticiper le changement de politique d'équarrissage à l'horizon 2009**

Il sera nécessaire de pérenniser les "placettes" là où elles existent, de favoriser le même type de nourrissage dans les vallées pyrénéennes, qui utilisent depuis toujours les vautours comme équarrisseurs naturels, et d'autoriser l'abandon des cadavres en "zones éloignées". Si ces solutions de nourrissage étaient abandonnées, nous aboutirions à la situation de l'Aragon, avec toutes les conséquences que nous vivons actuellement. Les programmes de recherche, actuellement en cours (CNRS), devraient apporter de nouveaux arguments écologiques, économiques et sociologiques.



Vautour fauve
Photo : Bruno Berthémy



LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40



Pour résumer

Constat

Tous les gestionnaires des populations de vautours en France constatent :

- Un énorme accroissement numérique des populations espagnoles de vautours fauves en 30 ans (effectifs multipliés par 13,5 en Espagne), alors qu'en France l'espèce était au bord de l'extinction.
- Une baisse significative de la reproduction en Espagne avec une tendance similaire dans les Pyrénées françaises, mais sans conséquence dans les Grands Causses ou les Alpes.
- Une mortalité importante qui touche toutes les espèces de rapaces nécrophages en Espagne (plus de 5 000 oiseaux morts entre 2005 et 2007).
- Une situation chaotique du nourrissage de certaines populations espagnoles : sans limites avec les déchets issus de porcheries industrielles jusqu'à 2000, avec parallèlement la fermeture parfois totale des "muladares" depuis 2002-2003 sans alternatives compensatoires.
- Une situation conflictuelle majeure avec les milieux de l'élevage en France, causée par les phénomènes de disette des vautours en Espagne, le mouvement de vautours espagnols vers la France et l'amplification de certains facteurs comportementaux (diminution de la distance de fuite des oiseaux, mise en action plus rapide des curées, diminution de la méfiance vis-à-vis des bâtiments et de la présence humaine...). La réalité des dommages dans certains cas très particuliers ne peut être occultée mais le comportement des vautours reste inchangé.



Photo : Bruno Berthémy

Vautours fauves et moines

Solutions

Cette situation, et les conséquences qui en découlent, ont permis d'élaborer une prise de positions communes de tous les gestionnaires des populations de vautours en France.

Aujourd'hui ils souhaitent :

- Une réorganisation des nourrissages. Vitale côté espagnol, elle doit se faire en négociant la dérogation européenne accordée aux rapaces nécrophages et permettre une meilleure disponibilité des cadavres, non issus d'élevages industriels, en zones de montagne. Importante du côté Français, elle doit se traduire par la pérennisation des nourrissages traditionnels dans les Pyrénées et des "placettes" dans les autres régions. Afin de retrouver un équilibre serein entre pastoralisme et vautours, il serait souhaitable que les éleveurs, qui pratiquent l'élevage extensif traditionnel, puissent laisser les carcasses en montagne. Les effectifs de vautours pourraient ainsi se réguler naturellement en fonction de ce type de disponibilité alimentaire et non de l'élevage intensif qui a mené cette espèce à un déséquilibre et à la situation actuelle.
- Une valorisation de l'équarrissage naturel. Indispensable au maintien de la biodiversité (vautours fauve, percnoptère, moine, gypaète, milan royal...), il représente également un outil au service du développement durable (nettoyage gratuit des pâturages par les oiseaux nécrophages, économie de gaz à effet de serre).
- Une réinsertion du vautour fauve dans une politique de gestion des troupeaux en montagne et dans le tourisme local.

Les vautours pourront participer à la gestion du pastoralisme en éliminant les carcasses et en renouant leurs relations traditionnelles avec les éleveurs. Ils pourront également favoriser le tourisme basé sur l'observation ornithologique spontanée, source de revenus supplémentaires pour les collectivités montagnardes.

Recréer un lien de confiance

Dans une société moderne qui ne tolère guère les ingérences de la vie sauvage dans son fonctionnement, il va s'en dire que les vautours figurent aujourd'hui comme des survivants d'une autre époque, un temps de bergers hélas révolu, où l'économie de substitution prévalait sur l'économie de marché.

Pourtant, les éleveurs ont besoin des vautours. Les événements qui ont secoué les montagnes pyrénéennes ces derniers temps, parfois bien au-delà des massifs, ont ébranlé les éleveurs mais aussi les associations qui se battent pour la préservation de ces oiseaux magnifiques depuis un demi-siècle. Nous devons donc aujourd'hui prendre conscience, plus que jamais, du lien indéfectible que l'homme doit renouer avec le vautour.

Pour contacter la LPO

LPO Corderie royale • BP 90263 • 17305 Rochefort Cedex
Tél : 05 46 82 12 34 • Fax : 05 46 83 95 86
Email : lpo@lpo.fr • Site web : www.lpo.fr



Photo : Bruno Berthémy

Vautour fauve

LPO - Claire Lux
Attachée de presse LPO
Tél 06 34 12 50 69

LPO Mission Rapaces - Martine Razin
Coordinatrice scientifique
Tél 05 59 41 99 90

LPO - Bertrand Eliotout
Grands Causses
Tél 05 65 62 61 40

